

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 octobre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 22

Absents excusés : 05

Absents : 02

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 15 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 21 Octobre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Gaston GERAN.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

N° de délibération : 03
Date de transmission
en préfecture :

28 OCT. 2024

Procurations : Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernand BOULON, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD donne procuration à Jules OTTO, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY

Subvention aux associations – 2^{ème} tranche

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires 2024,
Vu le vote du Budget primitif 2024,
Vu la délibération du 25 juillet 2024 attribuant une première tranche de subvention aux associations,
Vu la demande de quatre autres associations œuvrant sur le territoire communal,

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire
Après échanges de vues

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'octroyer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	OBJET	MONTANT PROPOSE
EDEN CLAD (Culture, Loisir, Atelier, Découverte)	Acquisition de divers matériels pour faire fonctionner les divers ateliers notamment pour les actions envers les enfants	1 500,00 €
L'Etang Beach	Acquisition de petits matériels pour la pratique de l'activité de beach-volley (devis de 382,99€)	500,00 €
La Qualité Habissoise	Diverses actions pour faire connaître l'association et réaliser des événements	1 500,00 €
Club de Plongée Gwadabulles	Besoin en matériels de plongée, bouteille d'oxygène pour la sécurisation des adhérents	1 000,00 €
	TOTAL	4 500,00 €

Article 2 : D'imputer ces sommes sur le budget primitif de l'exercice en cours.

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO

Affichée le 29 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr